



Présidence de la République

CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

République de Guinée

Travail - Justice- Solidarité

138

DECRET D/ N°...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009

PORTANT NOMINATION DE HAUTS FONCTIONNAIRES A LA
DIRECTION NATIONALE DES DOUANES

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.

Vu les nécessités impérieuses de service.

Décète

Article 1^{er}/ L'Inspecteur **Kpamou BATOMOU** rentrant de stage des écoles financières de **Tour Koing**, précédemment Inspecteur à la Division des Enquêtes Douanières et des Contentieux à la Direction Nationale des Douanes, est nommé premier Directeur National Adjoint des Douanes.

Article 2/ L'Inspecteur **Toumany SANGARE**, précédemment Directeur Préfectoral des Douanes de **Koundara**, est nommé deuxième Directeur National Adjoint des Douanes.

Article 3/ L'Inspecteur **Macky Agreby DIALLO**, précédemment en service à la Direction Préfectorale des Douanes de **Siguiri**, est nommé Directeur Régional des Douanes de Conakry.

Article 4/ Les attributions des deux (02) Directeurs Nationaux Adjoints seront ultérieurement déterminées par un Arrêté de Monsieur le Ministre à la Présidence chargé de l'Economie et des Finances.

Article 5/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

07. AOÛT 2009

2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA
Président de la république, Chef de l'Etat
Président du conseil National pour la Démocratie
Et le développement, Commandant en chef des
Forces Armées.